

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024-02-06

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Date d'affichage : 1^{er} février 2024

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Danièle LE CALVEZ à Monique BRONEC,
Morgane LOAEC à Catherine ANDRIEUX,
Marie-Françoise VOXEUR à Eliane PICART,
Marie FOURN à Pierre GRANDJEAN.

Monsieur Jean-Yves CAM a été nommé secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU
PROJET EDUCATIF LOCAL**

Dans le cadre du Projet Educatif Local mis en œuvre par la Ville de Guipavas, une somme a été allouée au Budget Primitif de 2024 afin de subventionner des projets inscrits dans les orientations pédagogiques validées par le Comité de pilotage.

A ce titre, il est proposé au Conseil municipal d'accorder la subvention exceptionnelle suivante :

- Collège du Vizac : « Tous en cuisine » : 300 €

La classe d'ULIS réunit 12 adolescents rencontrant des troubles d'apprentissage, des fonctions cognitives et/ou déficience intellectuelle. Ces élèves ont besoin de faire, manipuler et expérimenter pour mieux comprendre les apprentissages, les réinvestir et les transférer dans d'autres contextes. Aussi ce projet concret, coopératif et fédérateur, entre complètement dans les compétences à travailler au niveau du socle et vise à préparer l'orientation future des élèves. En effet, de nombreux élèves se destinent à travailler dans la restauration collective (CAP PSR ou atelier cuisine en ESAT) ou commerciale (CAP cuisine, boulangerie/pâtisserie...). Ce projet permettrait de les préparer en amont et de découvrir un domaine qui recrute.

L'objectif principal est de fédérer le groupe d'élèves autour d'un projet concret, porteur, innovant et qui a du sens pour eux en lien avec la vie quotidienne.

Afin de valoriser leurs acquis et le projet :

- Les familles seront invitées pour le dernier atelier à déguster ce qui a été préparé et/ou certains parents seront invités pour faire des binômes parents/enfants sur un atelier afin de favoriser le lien social et le partage,
- Avec la documentaliste du collège, un blog sera mis en place afin de rendre compte de leur travail (photos, recettes, textes...).
- Un carnet de recettes sera créé pour chaque élève recensant tout ce qui a été produit sur l'année scolaire.

Les modalités de versements de la subvention :

	25% à l'issue de la commission d'instruction	75% après la réalisation sur présentation du bilan pédagogique et financier de l'action
Collège du Vizac	75 €	225 €

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : favorable
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 09 FEVRIER 2024



Le Maire,
Fabrice JACOB

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves CAM